

# Conseils méthodologiques pour la dissertation du CRCPE

## \* 1) NATURE DE L'ÉPREUVE

La première épreuve écrite du concours externe de Conseiller principal d'éducation est intitulée *Épreuve de maîtrise des savoirs académiques*. D'une durée de quatre heures, elle est affectée du coefficient 2.

*« Elle consiste en une dissertation faisant appel aux connaissances acquises en sciences humaines, en histoire et sociologie de l'éducation, en psychologie de l'enfant et de l'adolescent, en philosophie de l'éducation ou en sociologie. Elle fait également appel aux connaissances des grands enjeux de l'éducation et des évolutions du système éducatif ainsi que leurs conséquences sur le fonctionnement de l'établissement scolaire et sur les rapports des élèves aux apprentissages. Elle mesure la maîtrise de savoirs académiques et l'aptitude à les mobiliser dans un contexte professionnel ainsi que la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos. »* (arrêté du 19 avril 2013)

**Le sujet se compose d'une citation (ou, très rarement, de deux citations) et d'un libellé donnant une commande rédactionnelle. Les deux composantes doivent être scrupuleusement respectées, afin d'éviter le hors sujet.**

**La définition de l'épreuve indique clairement trois dimensions primordiales :**

### **a) la maîtrise des savoirs académiques**

Cela est conforme à la « tradition » de cette épreuve, qui est régulièrement rappelée par les rapports du jury. Pour la session 2017 comme pour les précédentes, il demeure utopique d'espérer réussir sans avoir acquis au préalable des connaissances solides et sans un travail suivi d'appropriation des thèmes du programme. Pour cela, il y a un programme et une bibliographie, sans oublier les autres sources d'information et les textes officiels.

### **b) la capacité de construction, d'argumentation et d'organisation du propos**

En dépit du rôle qu'y jouent les savoirs académiques, il est évident que la dissertation, étroitement apparentée aux exercices de dissertation en sciences humaines et sociales, n'est pas qu'un banal contrôle de connaissances. Son objectif est de vérifier la capacité à formuler une pensée argumentée sur la base de connaissances établies, à exercer sa raison et son esprit critique sur un sujet déterminé. Il s'agit ici de déceler chez les candidats la capacité à construire une argumentation faisant fructifier leurs connaissances.

En clair, le jury attend autre chose qu'un déballage de connaissances. À l'image de ce qui est attendu dans une dissertation philosophique, il s'agit plutôt de procéder à une discussion organisée et argumentée, utilisant l'intégralité de la citation proposée, et traitant d'un problème touchant à l'éducation, dont bien souvent le libellé du sujet indique la teneur générale.

Il ne s'agit donc ni de réciter un cours ou un dogme, ni de divaguer sans rigueur et cohérence, ni d'en rester aux lieux communs sur l'éducation, ni de restreindre sa réflexion à une simple description des missions du conseiller principal d'éducation et du fonctionnement du service de la vie scolaire au sein de l'établissement. La dissertation doit rester un exercice à forte valeur réflexive, ce qui suppose qu'elle déploie une méthode solide pour la construction de la pensée. C'est là tout l'enjeu des travaux méthodologiques de préparation.

Voici ce qu'en dit le rapport du jury de 2016 (RDJ 2016) : « *La maîtrise des savoirs académiques nécessite que les candidats s'astreignent à **une méthodologie rigoureuse**. Cet exercice est encore parfois mal maîtrisé. Un déséquilibre entre les parties est trop souvent constaté, une absence de **plan structuré** regrettée. **La structuration de la copie** est importante. Le plan doit être respecté.* »

### c) la capacité à mobiliser les savoirs dans un contexte professionnel

La dissertation est un exercice inclus dans un concours de recrutement de professionnels, ce qui implique de relier systématiquement les analyses et les arguments au cadre de l'École en général et des missions du Conseiller principal d'éducation en particulier. Cet ancrage professionnel peut se manifester de différentes façons, depuis le niveau général des politiques scolaires et des évaluations internationales jusqu'au niveau de l'action éducative dans l'établissement, en passant par la mise en perspective du cadre juridique, éthique et déontologique de l'action des personnels d'éducation et d'enseignement.

Le CPE ne saurait donc être absent de la dissertation. Toutefois, la réflexion doit également dépasser le seul niveau de l'action du CPE (**qui ne doit jamais être présenté comme un acteur solitaire**), pour proposer un éclairage sur des niveaux plus collectifs d'action : la communauté éducative, l'équipe pédagogique, le projet d'établissement, les priorités nationales, les partenaires de l'École, etc.

## \* 2) PREMIER TEMPS : LECTURE DU SUJET ET ANALYSE DE LA CITATION

Il faut en premier lieu procéder à une lecture particulièrement attentive et scrupuleuse du sujet, afin d'éviter d'en rester à des problématiques excessivement générales et indépendantes de la focalisation proposée par le sujet. **Le premier travail consiste donc à lire le libellé pour prendre connaissance de la commande rédactionnelle** : on en déduit les attentes du sujet et, bien souvent, on peut formuler une première question repérant la problématique générale, en mettant tout simplement le libellé à la forme interrogative. Ne croyez pas que la problématique soit soigneusement cachée dans le coffre-fort du président du jury : bien souvent elle est directement donnée par le libellé du sujet, qu'il suffit de lire et de respecter.

#### **Exemple à partir du sujet suivant:**

Dans ses travaux sur les nouvelles politiques éducatives dans les pays de l'OCDE, Nathalie Mons indique que « *le modèle dominant de l'État enseignant serait en cours de redéfinition* », même si cette redéfinition semble se faire plus lentement en France que dans la plupart des pays. Cette redéfinition est résumée ainsi : « *Ce modèle renouvelé se traduit par une remise en cause du rôle monopolistique de l'État dans la fonction éducative. Il conteste, de plus, l'unification des contenus d'enseignement et la régulation procédurale qui l'avaient symbolisée. Dans cette nouvelle école moderne, les acteurs qui interviennent dans le champ de l'éducation sont désormais multiples : les autorités locales se voient reconnaître des responsabilités importantes, les établissements une nouvelle autonomie, les parents la possibilité de peser dans les choix majeurs concernant la scolarité de leurs enfants et les quelques institutions privées qui se sont développées la possibilité d'exister financièrement. Les contenus des méthodes pédagogiques sont également pluriels : des adaptations locales sont désormais reconnues, la personnalisation des contenus et des méthodes d'enseignement, en fonction des profils scolaires, est autorisée, les institutions privées peuvent développer des pédagogies alternatives. Pour autant, cette reconnaissance des différences se fait dans un cadre global cohérent, structuré par l'intervention d'un État central qui garde un pouvoir régulateur et péréquateur fort, soutenu entre autres par le système d'évaluations national et l'imposition de cadres généraux guidant la définition des contenus d'enseignement. Pour l'enseignement obligatoire, les objectifs du système éducatif demeurent donc les mêmes pour tous les élèves mais les chemins du savoir sont pluriels.* »

Nathalie Mons, *Les nouvelles politiques éducatives*, PUF 2007, p. 175

**En vous appuyant sur des connaissances empruntées à diverses disciplines, vous décrierez le cadre global et les évolutions de l'École française, tout en montrant comment le Conseiller principal d'éducation doit concevoir son métier dans une configuration scolaire en constante évolution.**

#### **La problématique peut être formulée ainsi :**

**« Il est opportun de s'interroger sur le cadre global et sur les évolutions de l'École française : comment de nécessaires réformes du système éducatif peuvent-elles s'articuler avec le maintien d'un socle éducatif national et d'un projet scolaire porté par la communauté des citoyens ? »**

Après ce premier repérage, il est utile de **procéder à une analyse minutieuse de la citation** en repérant plusieurs éléments :

- 1 Les caractéristiques du texte de la citation, ses thèses générales, son auteur, son contexte, son statut.
- 2 Les thèmes essentiel(s) et les principaux concepts abordés, en les reliant aux thèmes d'étude du programme.
- 3 La ou les question(s) posée(s) ou abordée(s) par la citation, la problématique centrale.
- 4 Les différents arguments, les idées générales ou les réponses que la citation développe.
- 5 Sa composition, sa structure, sa tonalité générale.
- 6 Les savoirs académiques (philosophie, psychologie, sociologie, histoire, pédagogie) qui s'y relient.
- 7 Les références institutionnelles (organisation et législation du système éducatif français).
- 8 L'ancrage professionnel du sujet (missions, responsabilités, compétences et action du CPE au sein de l'équipe pédagogique et de la communauté éducative).
- 9 Le lien avec l'actualité des débats sur l'École et l'éducation ; les prolongements possibles (élargissement de la question, compléments, éléments critiques).
- 10 Les jugements, choix et convictions personnels.

Dans ce premier temps de travail, il est indispensable de **respecter l'intégralité du sujet**, c'est-à-dire **le libellé et la citation**.

### **\* 3) FORMULATION DE LA PROBLÉMATIQUE**

**Une dissertation s'organise autour d'une ou plusieurs questions, dont la formulation initiale constitue la (ou les) problématique(s) du sujet.**

Quels que soient la citation et le libellé proposés, ils doivent donc impérativement être mis d'emblée en relation avec un (ou plusieurs) problème (s) liés à l'École et à l'éducation, autour desquels le développement du devoir organisera une réflexion argumentée.

Étymologiquement, le *probléma* grec désigne un sujet de controverse, une question digne de réflexion, c'est-à-dire que ce qui caractérise le problème est l'absence de solution rationnelle immédiate ou universelle. On parle donc de *problème* pour se référer à des sujets de débat comportant une difficulté qui rend leur « résolution » immédiate pratiquement impossible : le problème de l'échec scolaire, de l'égalité, de l'autorité, du sens de l'école, etc... « *La problématique est une reformulation de la question, elle ne peut consister en une succession d'interrogations.* » (RDJ 2016)

Ainsi, là où les questions scientifiques appellent des *solutions*, les problèmes (philosophiques) débouchent sur des *réponses*, autrement dit des affirmations ouvertes, non universelles, mais dont leur auteur peut *répondre* car il a fait l'effort d'examiner rationnellement la difficulté rencontrée et de bâtir une argumentation pour tracer la route de sa réflexion.

Le sujet de dissertation va donc vous confronter à des problèmes connectés aux thèmes indiqués par le programme. Par exemple, sur le thème de *l'éducation à la citoyenneté*, on trouvera les problèmes du rapport à la loi, de la place des élèves dans l'établissement, de la définition de la liberté du citoyen, etc... Autant de questions qui ne peuvent être réglées sans réflexion ni débat, car elles sont *aporétiques* (*aporia* = embarras, difficulté). Un problème est donc une question embarrassante (complexe, porteuse de doutes et de contradictions, sans réponse évidente) mais importante.

**La problématique est la manière avec laquelle vous allez formuler et poser le problème. Il est indispensable de formuler la problématique dans l'introduction.**

**La première façon de formuler la problématique est d'utiliser simplement le libellé du sujet** (voir l'exemple donné plus haut). En effet la lecture du libellé permet fréquemment de rédiger une première approche de la problématique du devoir.

## La deuxième façon de formuler la problématique insiste sur le caractère aporétique de la question abordée.

Pour cela, on peut utiliser des extraits de la citation et faire ressortir l'embarras provoqué par la cohabitation initiale d'affirmations opposées voire contradictoires. On appelle cette façon de faire la **méthode dialectique**.

### Exemple d'introduction pour problématiser le sujet

(à partir du sujet de Nathalie Mons présenté plus haut)

1 <sup>er</sup> temps de l'introduction	Le modèle scolaire français est en cours d'évolution, comme le confirme la récente <b>Loi d'orientation</b> et de programmation pour la <b>refondation</b> de l' <b>École de juillet 2013</b> .	<b>Entame :</b> <b>présentation du thème général.</b>
	En effet un mouvement qui traverse l'ensemble des pays de l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE) procède à la redéfinition du « <i>modèle dominant de l'État enseignant</i> », comme le montre Nathalie Mons dans son ouvrage <i>Les nouvelles politiques éducatives</i> (2007). Ce modèle, qui en France a pris historiquement la forme de l'École républicaine et de l'État éducateur, est aujourd'hui soumis à des évolutions dans le sens de sa décentralisation, de son ouverture aux pouvoirs et aux partenaires locaux, de la diversification de ses structures, de ses programmes et des « <i>chemins du savoir</i> ». Ainsi, sous l'influence forte des attentes économiques et de la privatisation des biens éducatifs, les écoles nationales s'éloigneraient progressivement du pouvoir étatique central pour s'orienter vers des formes de pilotage diverses et libéralisées.	<b>Idée A :</b> <b>un mouvement transnational de mutation du modèle de l'État enseignant.</b>
2 <sup>ème</sup> temps de l'introduction	Toutefois l'école républicaine française conserve l'essentiel de ses caractéristiques institutionnelles historiques liées à la construction de la Nation et à l'action éducative de la puissance publique.	<b>Charnière de la problématisation</b>
	En dépit d'une « <i>crise des conditions de l'éducation</i> » (Blais, Gauchet & Ottavi) et de vives attaques quant à son incapacité à combattre efficacement l'échec scolaire, le système scolaire français conserve un fort ancrage étatique, tant du point de vue des programmes nationaux et des missions d'instruction et de formation du citoyen, que du point de vue du maintien d'un « <i>cadre global cohérent, structuré par l'intervention d'un État central qui garde un pouvoir régulateur et péréquateur fort</i> ». Soutenue par un imaginaire sociétal fort, l'École française évolue donc lentement dans le sens préconisé par l'OCDE, ce que confirme Nathalie Mons en dépit de la mise en œuvre de trois importantes Lois d'orientation depuis 1989 en vue du renforcement de l'égalité des chances et de la réussite de tous, entre autres.	<b>Idée B :</b> <b>le maintien en France d'une politique scolaire et éducative nationale et étatique.</b>
3 <sup>ème</sup> temps de l'introduction	Il est donc important de s'interroger sur le cadre global et sur les évolutions de l'École française : comment de nécessaires réformes du système éducatif peuvent-elles s'articuler avec le maintien d'un socle éducatif national et d'un projet scolaire porté par la communauté des citoyens ?	<b>Formulation de la problématique</b>
	Nous commencerons par décrire le cadre global et historique du modèle scolaire français de l'État enseignant et éducateur, avant d'analyser les difficultés que rencontre l'École d'aujourd'hui dans l'exercice de ses missions. Pour terminer, nous verrons comment ces difficultés sont combattues dans le cadre des politiques scolaires et des évolutions éducatives et pédagogiques depuis quelques années, ce qui nous donnera l'occasion de mettre en avant l'action du CPE au sein des établissements scolaires et de la communauté éducative et de montrer la singularité française en termes d'éducation scolaire.	<b>Annonce du plan</b>

Il est clair qu'il y a plusieurs façons différentes – souvent aussi légitimes les unes que les autres – de bâtir une problématique, car il y a plusieurs façons de poser un problème. Les bons devoirs veillent toutefois à ne pas s'enfermer dans une problématique trop étroite, et/ou à prévoir des moments où la problématique s'infléchit, au gré de l'argumentation, pour toucher des aspects différents de l'aporie. **L'essentiel est de respecter le sujet et d'obéir à la commande rédactionnelle.**

#### **\* 4) RÉDACTION DU DEVOIR**

La dissertation est un ensemble dynamique et lié de trois éléments : l'introduction, le développement et la conclusion. La tâche à effectuer comprend donc trois moments :

- ***formuler le problème : c'est le rôle de l'introduction.***
- ***organiser une réflexion argumentée à partir du problème : c'est le rôle du développement.***
- ***proposer une réponse non dogmatique : c'est le rôle de la conclusion.***

Chacun de ces trois temps doit éviter certains défauts :

- L'introduction doit se garder des formules toutes faites et inexpressives ("*de tous temps l'homme a réfléchi au problème de l'éducation...*"), de répéter le sujet sans le problématiser ni le questionner, d'être interminable ou d'anticiper sur la conclusion, tel un humoriste maladroit qui commencerait par donner la chute de son histoire. Une introduction réussie doit ménager au moins deux impératifs : problématiser le sujet en montrant l'aporie qu'il contient, esquisser le cheminement de la pensée pour analyser cette aporie.

« *L'introduction doit poser le sujet dans son contexte, le problématiser et annoncer le plan.* » (RDJ 2016)

- Le développement doit éviter l'incohérence (défaut majeur), l'analyse partielle ou superficielle de l'aporie, le déséquilibre, la redondance, la fuite en avant dans l'errance verbale, la confession narcissique, l'interpellation du lecteur, *etc...*

Il s'efforce plutôt de clarifier l'aporie, d'aiguiser notre compréhension du problème, en passant des termes vagues du début à des concepts qui se chargent progressivement de sens. Il est une clarification savante et une recherche argumentées, plus qu'une démonstration ou une revue de détail de conceptions célèbres.

- La conclusion n'est ni un simple résumé, ni une solution dogmatique ou abstraite. Elle fait le bilan de l'étude du problème, en montrant aussi où des difficultés demeurent. Sa tâche est donc de rappeler comment un itinéraire réflexif a été suivi pour analyser l'aporie et de rappeler rapidement comment se fondent et se structurent des réponses professionnelles. Dans un concours de recrutement, **toute question mérite réponse** : il faut donc donner au jury des indications sur votre positionnement à l'issue de la réflexion. Il peut être de bon ton, dans les ultimes lignes, d'élargir le problème et/ou d'en revenir à l'actualité.

« *La conclusion est nécessaire, elle synthétise le propos et présente des ouvertures sur d'autres perspectives, c'est un élément à part entière du devoir. Il est fréquent de constater des conclusions sommaires voire inachevées. Une absence de conclusion n'est pas envisageable.* » (RDJ 2016)

#### **\* 5) CRITÈRES D'ÉVALUATION**

Les copies du concours subissent une double correction qui débouche sur une note unique entre 0 et 20. Les dissertations de préparation reçoivent également une note indicative ; mais l'essentiel de l'évaluation repose sur une grille critériée, renseignée par le correcteur, grille qui permet à chacun de mieux comprendre les points sur lesquels un effort particulier doit être fait. Le travail de remédiation peut alors



prendre appui sur les renseignements fournis par l'évaluation critériée.

Voici les critères d'évaluation retenus et les trois niveaux d'évaluation (il est à noter que les critères ne sont pas d'une importance équivalente et que certains « défauts » sont plus dommageables que d'autres).

### **Grille d'évaluation de la dissertation (ÉSPÉ d'Aquitaine)**

<b><u>Éléments pris en compte</u></b>	<b><u>Bonne maîtrise</u></b>	<b><u>Maîtrise moyenne</u></b>	<b><u>Non maîtrisé</u></b>
1 Respect de l'intégralité du sujet			
2 Analyse précise de la citation			
3 Formulation initiale de la problématique			
4 Justification de la problématique			
5 Approfondissement des analyses (volume conceptuel)			
6 Équilibre de l'argumentation			
7 Annonce claire d'un plan			
8 Cohérence de l'argumentation (respect d'un plan)			
9 Cohésion de l'argumentation (lien logique entre les idées)			
10 Transitions entre les paragraphes			
11 Force de l'argumentation : volume, conviction, clarté, pertinence			
12 Qualité de la conclusion			
13 Qualité des connaissances mobilisées			
14 Ancrage scolaire et professionnel			
15 Définitions conceptuelles			
16 Graphie			
17 Style et syntaxe			
18 Orthographe			

Critère 1 : Respect de l'intégralité du sujet. Il faut respecter les deux éléments pour cerner la spécificité du sujet : la commande rédactionnelle (le libellé) et la citation telle qu'elle est proposée. Sans cela on obtient un hors sujet (problématique décalée ou trop générale) et/ou un exposé passe-partout, récitant les thèses générales de l'ouvrage de référence et/ou les généralités d'un cours théorique.

Critère 2 : Analyse précise de la citation. Un simple survol ne suffit pas, la citation n'est pas un prétexte pour développer vos propres analyses préconçues ; elle doit être étudiée avec précision et exhaustivité, ce qui permet de faire apparaître toutes ses richesses. Régulièrement dans le devoir, des extraits significatifs sont cités et insérés dans l'argumentation.

Critère 3 : Formulation initiale de la problématique. Sans questionnement initial, pas de devoir digne de ce nom. Il faut donc poser la ou les questions suscitées par le sujet, en essayant de les justifier grâce à quelques phrases d'introduction montrant pourquoi elles se posent. On peut aussi peaufiner la problématique en précisant les enjeux qu'elle recoupe. (voir plus bas l'annexe)

Critère 4 : Justification de la problématique. Le questionnement doit être préparé par un travail de problématisation qui « justifie » la problématique, c'est-à-dire qui permette de comprendre *pourquoi* elle se pose et *en quoi* elle consiste. On peut donc avoir un questionnement pertinent sans justification satisfaisante (on ne voit pas alors pourquoi la question se pose), ou inversement un bon travail de problématisation débouchant malheureusement sur un questionnement maladroit. L'idéal est de réussir les deux aspects, en introduisant **et** en formulant efficacement la problématique.

Critère 5 : Approfondissement des analyses (volume conceptuel). On peut dire beaucoup de choses sans que cela éclaire vraiment la compréhension du problème. La qualité de l'argumentation s'évalue donc à l'aune des concepts et des savoirs mobilisés et de l'acuité avec laquelle ils sont examinés et utilisés. Des allusions ne suffisent pas, surtout en ce qui concerne les points essentiels du sujet, qui doivent être étudiés de façon suivie.

Critère 6 : Équilibre de l'argumentation. Il s'agit de donner à chaque élément du sujet la place qui lui revient, sans étudier exagérément certains d'entre eux au détriment d'autres. De même il faut éviter de procéder à une approche mono disciplinaire du sujet. Un peu de philosophie, un peu de sociologie, un peu d'histoire, *etc...* et beaucoup de bon sens font les devoirs réussis ! Par ailleurs les aperçus sur la réalité scolaire et sur l'établissement ou le CPE, s'ils sont trop développés, peuvent déséquilibrer le devoir en lui faisant perdre son caractère universitaire. **La dissertation ne doit être ni trop « académique », ni trop « professionnelle », mais doit chercher à réaliser la fusion de ces deux aspects.**

Critère 7 : Annonce claire d'un plan. Sans lourdeur, l'introduction doit donner un aperçu sur la démarche qui va être suivie : « *Dans un premier temps, nous étudierons ceci... Puis nous examinerons cela... avant de porter un jugement sur...* » Les correcteurs, aux prises avec plus de 100 copies, doivent être aidés dans leur lecture. Les candidats qui déduisent un plan cohérent à partir de la problématique et qui s'y tiennent sont toujours valorisés.

Critère 8 : Cohérence de l'argumentation (choix et respect d'un plan). Il n'y a pas de plan « parfait » dont le jury imposerait le respect. À la limite, peu importe le plan pourvu qu'il pose un cadre logique suffisamment large pour permettre à la réflexion de se développer au sein d'une dynamique argumentative.

Les corrigés donnés lors du master valorisent souvent un plan « type » que vous aurez l'occasion de tester :

- |   |
|---|
| <ul style="list-style-type: none"><li>a) Historique et cadre général du problème (incluant la présentation du modèle scolaire républicain) ;</li><li>a) Analyse du problème (incluant entre autres ses dimensions sociologiques et pédagogiques) ;</li><li>b) Réponses professionnelles (incluant des principes généraux d'action, les orientations politiques générales et la mise en pratique des missions du CPE).</li></ul> |
|---|

Fréquemment utilisé au lycée, le plan dialectique (*1 thèse 2 antithèse 3 synthèse*) ne doit pas être une structure passe-partout réduite à sa caricature figée et improductive. Il correspond plutôt au dynamisme dialectique de la vie intellectuelle, qui intègre et préserve les moments successifs et contradictoires de la réflexion, pour les unifier en un point de vue supérieur. La synthèse n'est donc ni un amalgame décousu, ni une réponse « de Normand », ni un exercice artificiel et formel ; elle est un point de vue globalisant qui s'impose logiquement au terme du développement.

Autre plan possible : le plan par confrontation, comparaison ou opposition de concepts. C'est une forme de plan notionnel, qui doit permettre de répondre au problème par la mise en relation de différents concepts. Exemple : *1 Éducation et instruction 2 Éducation et formation 3 Éducation et socialisation.*

Sauf dans les rares cas où le sujet l'impose, éviter le plan chronologique, bien que tout concept ait lui aussi son histoire et sa place dans l'histoire des idées. De même, ne pas oublier que le développement doit conduire avec souplesse le lecteur vers la conclusion, *en gardant l'aspect naturel d'une discussion.* Il ne vous est pas demandé un traité découpé en chapitres et sous-chapitres, mais *une page d'écriture où s'incarne une pensée.* Se garder par conséquent de toute lourdeur dans l'exposition du plan. **Il est formellement interdit de numéroter les parties ou de souligner leurs titres.**

Critère 9 : Cohésion de l'argumentation (lien logique entre les idées). Un raisonnement est une construction logique reliant des arguments pour bâtir une structure bien chevillée. Il est donc indispensable de relier les idées, les phrases entre elles, en utilisant fréquemment des mots de liaison et différentes formes de connecteurs logiques. De même on peut indiquer rapidement au début de chaque partie le sujet qui va être abordé, sauter plusieurs lignes entre chaque partie, aller à la ligne pour montrer que l'on passe à l'idée suivante, faire un usage habile de la ponctuation, *etc...*

Il faut donc attacher de l'importance à la cohésion de l'argumentation, en s'astreignant à la plus grande rigueur en matière de construction. Une bonne habitude à prendre, par exemple, est de toujours se demander ce qui relie une idée à celle qui la précède ; l'absence de tout lien logique entre vos arguments aurait de quoi inquiéter... L'idée B découle-t-elle de l'idée A ? Lui est-elle opposée ? Vient-elle la nuancer ? Une fois cette liaison établie, vérifier qu'elle est exprimée par une tournure (conjonction, adverbe...) adéquate. Nous vous conseillons vivement de rédiger vous-mêmes une liste des procédés utilisables pour relier des idées entre elles, afin de les utiliser dans les dissertations pour éviter de juxtaposer des remarques. **Juxtaposer n'est pas raisonner.**

*« Les différentes parties, construites en sous parties seront argumentées et étoffées d'exemples. Elles doivent être reliées par des connecteurs logiques et des transitions afin de faire apparaître l'articulation entre les différentes idées. »* (RDJ 2016)

Critère 10 : Transitions entre les paragraphes. Une ou deux phrases de transition peuvent relier deux parties ; la transition peut être isolée du corps du développement par une ligne sautée avant et après elle. Elle sert de jalon sur le chemin empruntée par le correcteur lors de sa lecture.

Critère 11 : Force de l'argumentation (volume, conviction, clarté, pertinence). Il s'agit ici de la capacité à « séduire » le lecteur, à l'intéresser, à éclairer sa propre vision du problème. Pour cela un volume minimum est requis, dans la cadre d'un concours. De même on apprécie la pertinence des propos, qui « touchent juste » et ne se contentent pas de paraphraser la citation ou de débiter des généralités. La clarté d'exposition et la conviction manifestée pour présenter les idées principales sont également appréciées. En général, le jury préfère l'expression d'une vraie réflexion personnelle, plutôt que le copié-collé de citations ou de cours généraux.

Concernant l'aspect personnel de la réflexion, le concours ne procède pas à un quelconque « contrôle idéologique » des candidats : aucun auteur n'est interdit ! À aucun moment les opinions personnelles du candidat ne sont prises en compte dans l'évaluation de son travail, pourvu que l'on fasse preuve d'un minimum de bon sens, que l'on joue le jeu de la réflexion et que l'on ne soutienne évidemment pas de thèse contraire aux principes des droits de l'homme et aux valeurs républicaines... Par contre un devoir trop fade, sans apport personnel, est dévalorisé par rapport à un exposé dans lequel le candidat s'est visiblement engagé en tant que futur professionnel et qu'acteur éthique de l'École publique. Il est même possible d'être critique par rapport à l'institution scolaire et aux dernières décisions ministérielles, mais de façon modérée, argumentée et respectueuse pour l'institution scolaire.

*« La transmission des valeurs de la République étant inhérente aux compétences attendues du CPE, elles doivent pouvoir être lisibles dans leur composition et portées par les candidats. »* (RDJ 2016)

La personnalisation de l'argumentation, marque de l'autonomie de l'esprit, passe aussi et surtout par le refus de se soumettre à la pensée toute faite d'un autre, aussi prestigieux que soit cet autre. Un catalogue de thèses et de conceptions célèbres n'est pas une dissertation. Un argument d'autorité n'est pas un argument recevable.

Enfin, ne pas oublier que la pertinence des propos s'évalue aussi en fonction de leur ancrage dans l'action éducative, notamment celle du CPE. **Une réflexion sur les missions du CPE et sur leur évolution est donc indispensable pour réussir cette épreuve.**

Critère 12 : Qualité de la conclusion. Elle constitue un temps important du devoir, car elle est la dernière chose que le correcteur lit avant de décider de la note. Aboutissement du raisonnement, elle en synthétise l'essentiel et propose une forme de réponse ou de jugement par rapport à la problématique. Voir plus



haut.

Critère 13 : Qualité des connaissances mobilisées. Un exercice à caractère académique doit faire la preuve d'une certaine érudition et se référer à des auteurs et à des connaissances, surtout s'il est inclus dans un concours de recrutement à Bac +5. Ces références « savantes » et précises doivent être utilisées avec efficacité, c'est-à-dire en étant placées au service d'un raisonnement qu'elles viennent étayer. Il ne s'agit pas d'étouffer votre argumentation sous le poids de multiples références (souvent disparates et superficielles) mais de nourrir votre argumentation grâce aux connaissances. Si vous connaissez suffisamment l'ouvrage de référence (celui d'où la citation est extraite), il peut être utile de le resituer et de présenter rapidement ses idées principales. Dans tous les cas, il doit s'agir d'une connaissance de bonne facture et non d'un vernis plus ou moins superficiel. Les rapports du jury déplorent d'ailleurs fréquemment l'abus de citations, apprises par cœur et souvent restituées hors de tout contexte, ce qui est caractéristique d'une fort mauvaise utilisation de la bibliographie.

*« Le jury insiste sur la nécessité pour les candidats de se nourrir de lectures, en particulier celles indiquées dans la bibliographie du concours. Les connaissances universitaires et scientifiques acquises tout au long de la préparation doivent être utilement ré exploitées dans la dissertation. » (RDJ 2016)*

Critère 14 : Ancrage scolaire et professionnel. Bien que la dissertation ait un caractère assez fortement universitaire, le statut des correcteurs du CRCPE (qui sont souvent en prise directe avec des politiques éducatives et/ou avec les établissements scolaires) et la nature du concours (un recrutement professionnel) incitent à ne pas couper l'argumentation "théorique" de l'actualité et de la réalité de l'éducation scolaire. C'est pourquoi les principaux textes officiels, comme les Lois d'orientation, et les éléments des politiques scolaires ne doivent pas être absents de la réflexion. De même, **les missions et l'action du CPE au sein de l'équipe pédagogique et en lien avec l'équipe de direction doivent être clairement présentes dans l'étude du sujet.** Des dispositifs pratiques peuvent donc être cités en exemple, en évitant toutefois d'en donner un catalogue sans grand intérêt.

*« Le jury attend des candidats qu'ils soient en mesure de présenter avec pertinence une pratique professionnelle s'appuyant sur des apports théoriques et des textes réglementaires. » RDJ 2016)*

Critère 15 : Définitions conceptuelles. Il s'agit d'une règle fondamentale à respecter dans une dissertation. Il faut procéder à la **définition** des concepts et des principaux termes utilisés. Définir, c'est délimiter, indiquer clairement le lieu de la pensée, c'est déjà affiner la compréhension de l'aporie. Cet effort de définition doit s'accompagner d'une rigueur scrupuleuse dans l'utilisation des termes. La pensée se doit donc d'être clairement et rigoureusement située. Lors du travail préparatoire vous veillerez par conséquent à construire votre liste de définitions des principaux concepts rencontrés, en n'oubliant pas le recours à l'étymologie, afin d'être capable de clarifier les termes utilisés dans le sujet.

Ne pas oublier de lire et relire tous les éléments du sujet, et de se demander quel est leur sens exact.

*« Les meilleurs candidats ont utilisé un vocabulaire approprié et précis, apportant des connaissances pertinentes dans les domaines historique, philosophique et sociologique. » (RDJ 2016)*

Critère 16 : Graphie. Son appréciation est relativement subjective mais les correcteurs sous-notent fréquemment les copies difficilement lisibles... On imagine aisément qu'un candidat qui ne fait pas l'effort de politesse et de correction minimum lors de la rédaction de son travail n'a peut-être pas la motivation et le sérieux nécessaires pour réussir le concours, voire pour exercer la fonction de CPE.

Critère 17 : Style et syntaxe. **La dissertation est aussi un exercice de communication** : le lecteur doit pouvoir suivre sans trop de peine le mouvement de la pensée de celui qui rédige. Veiller par conséquent à la qualité et à la correction de l'expression ; le style n'est-il pas *la courtoisie du penseur* ?

Le respect de la langue française est particulièrement pointé par les rapports du jury, qui déplorent pour les mauvaises copies un style oral relâché, un ton excessivement familier, une maîtrise approximative de la langue française, une syntaxe confuse, un champ lexical restreint ou inapproprié, *etc.* Ceux d'entre vous qui ont quelques difficultés à rédiger peuvent recourir de préférence à des phrases assez brèves, en veillant aux connecteurs logiques. Dans tous les cas, un effort est nécessaire pour ne pas perdre bêtement des points à cause de la *novlangue* des SMS.

*« Une attention doit être portée à la **présentation de la copie** : introduction, parties et conclusion séparées par quelques lignes, qualité de l'écriture, absence de ratures. [...] Les candidats veilleront à formuler leurs pensées et idées dans des phrases compréhensibles et courtes. [...] Une attention particulière doit être portée à la calligraphie et au soin de la copie. »* (RDJ 2016)

Critère 18 : Orthographe. L'inquiétude grandit autour des compétences orthographiques des élèves qui sortent du système éducatif. Ce point est donc souligné dans les consignes de correction données pour le concours : l'orthographe, la syntaxe, la graphie peuvent coûter jusqu'à 5 points !

**Cette réduction possible de la note sera appliquée pour la correction des dissertations du master, à partir d'une dizaine d'erreurs orthographiques et syntaxiques.**

Rappelons aussi qu'aucune abréviation n'est tolérée, que les citations doivent être mises entre guillemets et/ou parenthèses et si possible référencées avec précision, que les nombres s'écrivent en lettres, que l'accentuation et la ponctuation font partie de la correction de la langue écrite, que les sigles doivent être explicités lors de leur première utilisation.

**CE QUI PRÉCÈDE N'EST NI UN MODÈLE UNIVERSEL, NI UNE RECETTE MIRACLE PERMETTANT DE "S'EN SORTIR" SANS UN TRAVAIL SÉRIEUX ET RÉGULIER.**

## Annexe : exemple d'introduction problématisante (méthode dialectique)

Jean-Pierre OBIN affirme dans *Oser éduquer* (février 1994) : « **Éduquer c'est en premier lieu transmettre les règles qui fondent toute vie en commun, c'est une relation inégalitaire, autoritaire, entre un adulte qui possède les savoirs et un enfant qui ne les possède pas. Mais en second lieu, éduquer c'est aussi apprendre à juger par soi-même, à critiquer, à faire évoluer et à changer les règles, à modifier les traditions.** » *À la lumière de cette phrase et de vos connaissances, vous interrogerez la définition de l'acte d'éduquer, en vous demandant plus particulièrement en quoi cet acte doit satisfaire diverses exigences parfois contradictoires.*

On peut « problématiser » ce sujet de la façon suivante :

*Une réflexion sur les finalités de l'éducation ne peut faire l'économie d'une prise en compte de la dimension de socialisation qui incombe aux diverses instances éducatrices. En effet, le « petit d'homme » est bien cet individu voué à l'éducation, car il naît inachevé et incapable de s'intégrer spontanément à la société qui le reçoit. C'est pourquoi il est essentiel que les éducateurs lui transmettent « **les règles qui fondent toute vie en commun** », ce qui ne peut se faire, selon Jean-Pierre Obin que par une relation « **inégalitaire, autoritaire** » entre les générations adultes et les jeunes générations. Il en va de l'intérêt et de la survie du groupe, mais également de l'intérêt de l'enfant qui, sans cette transmission socialisatrice, resterait un « sauvageon » privé de tout un pan de son humanité.*

***Toutefois**, réduire les tâches éducatives à une simple dimension de conformisation aux normes et comportements du groupe éducateur, c'est se contenter de conditionner ou d'uniformiser - autant que faire se peut - les individus ; ce qui est finalement la caractéristique des systèmes totalitaires ou des systèmes rangés sous le seul règne de la tradition. En principe, il en va tout autrement dans l'éducation à et par la démocratie, pour laquelle c'est bien, toujours d'après Obin, l'émergence de sujets capables de « **juger par soi-même, de critiquer, de faire évoluer et changer les règles, de modifier les traditions** » qui est essentielle. Le « **double jeu** » éducatif, selon le mot de Philippe Meirieu, implique par conséquent de penser les modalités effectives d'une contrainte qui soit vraiment libératrice pour le sujet éduqué, ce qui, on le devine, ne va pas sans mal ; car comment l'émancipation peut-elle naître de la soumission ? Comment des sujets aptes à l'innovation maîtrisée peuvent-ils advenir à partir de la contrainte constituée par la nécessaire transmission de la tradition sociale ?*

*Il s'agit ainsi d'interroger la définition de l'acte éducatif, en nous demandant comment il peut résoudre l'équation de la contrainte libératrice. Pour cela nous verrons dans un premier temps que socialisation et émancipation, loin d'être des processus antagonistes, sont plutôt des aspects complémentaires et simultanés d'une seule et même construction éducative à prétentions démocratiques. Dans un second mouvement, nous étudierons le détail des tâches éducatives, en analysant les modalités d'une cohabitation harmonieuse entre l'autorité de l'éducateur et la liberté de l'éduqué. Nous terminerons en redéfinissant les finalités de l'éducation et en rappelant la place des valeurs humanistes dans le dépassement de l'opposition entre contrainte et émancipation. Nous verrons alors qu'une éducation réussie, en un sens, est une éducation inachevée, suscitant l'émergence d'un Sujet échappant à la mainmise de ses éducateurs et ouvert sur l'horizon de son auto-éducation.*